

Commune de
LAVEY-MORCLES



Préavis de la Municipalité
au Conseil communal

N° 03/2012

**Demande de budget
pour des travaux de
réaménagement de
l'ancien local de poste**

Lavey, le 18 août 2012

Au Conseil communal de Lavey-Morcles,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Introduction

Par le présent préavis, la Municipalité soumet au Conseil communal une demande de budget pour des travaux de réaménagement de l'ancien local de poste.

Contexte

En juin 2011, la Poste a fermé son bureau de Lavey-Village, situé dans le bâtiment de l'administration communale. Dans le même temps, elle a résilié par anticipation le bail qui la liait à la Commune, selon l'arrangement suivant :

- libération et restitution des locaux le 30 juin 2011
- paiement d'une débite unique de Fr. 60'000.- correspondant au montant des loyers jusqu'en juin 2013
- indemnisation en faveur de la commune pour la remise en état des locaux par le versement d'un montant de Fr. 10'000.-

La Municipalité souhaite à nouveau louer ce local. Dans sa démarche, elle est confrontée à deux problématiques :

1. Le faible attrait d'un local commercial situé géographiquement à Lavey-Village, en dehors de toute zone commerciale.
2. L'aménagement actuel en local de poste (guichet, vitre blindée, etc.), qui, sauf coïncidence extraordinaire, ne correspondra pas aux besoins du futur locataire. Celui-ci n'étant pas connu, il est difficile d'anticiper des besoins qui pourraient varier selon l'activité envisagée dans ce local.

Dès lors, la Municipalité a renoncé à entreprendre des travaux et a choisi de rechercher un locataire en proposant comme avantage concurrentiel un aménagement « à la carte » du local. La nécessité de pouvoir conclure une négociation rapidement impose comme préalable que la Municipalité dispose du budget et ne soit pas confrontée ni aux incertitudes liées à la décision, ni au délai nécessaire à la prise de celle-ci.

Demande

La Municipalité sollicite l'octroi d'un budget maximum de Fr. 50'000.- pour réaliser les travaux nécessaires à l'aménagement du local correspondant à son utilisation future. Elle s'engage à veiller à ce que les travaux entrepris soient en adéquation avec le montant du loyer qu'elle aura pu négocier avec le futur locataire.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LAVEY-MORCLES

- vu le préavis municipal N° 3/2012 du 18 août 2012
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. d'octroyer un budget de Fr. 50'000 au maximum à la Municipalité pour des travaux de réaménagement de l'ancien local de poste

Adopté en séance de la Municipalité le 21 août 2012



Annexe

Description

Distribution	:	Grand local, un WC avec lavabo, un tambour d'entrée, un vestibule avec guichet
Annexes	:	Un garage de 25 m ² , 2 places de parc devant le garage
Surface du local	:	Surface de 129 m ²

Historique

En juillet 1995, les PTT (Poste, Télégraphe et Téléphone) signent un bail pour une durée de 20 ans avec l'administration communale. Le montant de la location se montait à Fr. 2'400.- (hors charges de chauffage), pour un total de Fr. 28'800.- par an.

Pour des raisons économiques et de faible rentabilité, le bail a été résilié pour fin juin 2011.

Prix des travaux estimatifs

La Municipalité estime que la somme nécessaire pour le réaménagement de l'ancien local de poste est de Fr. 50'000.-.

